



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Validation de l'inventaire et de la cartographie des zones humides et des cours d'eau

DEL-2011-102

Numéro de la délibération : 2011/102

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences, environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 28/09/2011

Date de convocation du conseil : 22/09/2011

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par M. Pierre GIRALDON, M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET par Mlle Julie ORINEL, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER.

Validation de l'inventaire et de la cartographie des zones humides et des cours d'eau

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

La ville de Pontivy a engagé dès 2003 l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur son territoire, en amont des préconisations du Sage Blavet.

Cet inventaire a été réalisé par l'association Eau et Rivières de Bretagne en 2003 puis modifié et présenté à un groupe communal en 2010 pour le mettre en conformité avec la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE arrêté le 16/02/07.

Les critères techniques de terrain ayant servi à qualifier les éléments inventoriés sont:

- Pour les cours d'eau l'existence d'au moins 3 des 4 critères suivants :
 - présence de berges,
 - présence de granulats (sables ou graviers, galets...) en fond du lit,
 - présence d'une vie aquatique (microfaune...),
 - écoulement permanent.
- Pour les zones humides : la présence d'espèces végétales indicatrices et/ou de sols caractéristiques.

L'objectif était, sous un délai de 3 ans (à échéance 2010 prévue dans l'arrêté du Sage), de mieux connaître ces zones afin d'en définir les périmètres, de les caractériser en termes de richesses et potentiels biologiques et d'en permettre l'intégration aux documents d'urbanisme à venir pour les protéger.

Nous vous proposons que le conseil municipal :

- Valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau et des zones humides sur Pontivy
- S'engage à faire parvenir au Syndicat Mixte du SAGE Blavet les résultats de cette étude qui seront ensuite mis en forme par ce dernier puis portés pour validation à la connaissance de la Commission Locale de l'Eau. Une copie de la présente délibération sera également jointe.
- S'engage à ce que les cours d'eau et les zones humides inventoriés soient intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision, conformément à la préconisation 2.1.2 du SAGE Blavet. Les zones humides seront classées dans le PLU en zones naturelles Nzh ou agricoles Azh selon le contexte géographique des sites et feront l'objet d'un règlement permettant leur préservation.
- Autorise le SAGE à transmettre les données de l'inventaire au format SIG aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande.

La délibération est adoptée par 24 voix pour, 8 abstentions et 1 voix contre.

Ont voté pour : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, M. Christophe MARCHAND, Mme Maryvonne, OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL

A voté contre : M. Yvon PÉRESSE

Se sont abstenus : M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Christine LE STRAT, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2011

LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch